

Champ d'application : Conditions générales de vente et de garantie pour les produits Vinyles Hétérogènes en rouleau IVC

1. Couverture de la garantie

IVC BV (filiale d'UNILIN BV, Division Flooring), fabricant de revêtements de sol et ses filiales garantissent leurs produits, à compter de la date de facturation, contre tout vice caché susceptible de nuire à la durée de vie du produit. La durée de la garantie commence à la date d'installation et dans des conditions normales d'utilisation. La garantie ne s'applique qu'à tous les produits-de choix A. D'autres garanties pour des caractéristiques ou une utilisation spécifique doivent être demandées avant l'achat. La liste des garanties des produits se trouve en annexe.

2. Recours en garantie

Compte tenu de l'obsolescence du produit, une indemnité forfaitaire proportionnelle et dégressive au temps écoulé (voir ci-dessous % de la valeur résiduelle) sera offerte et ne portera que sur la valeur initiale du revêtement de sol pour arriver à zéro à la fin de la période de garantie. La période de garantie commence le jour de l'installation. La garantie d'IVC BV est en tout état de cause limitée à 1x la valeur facturée de l'ensemble du projet, sous réserve de l'échelle dégressive décrite ci-dessous. Toutefois, le projet total n'est applicable que lorsque nous avons la responsabilité du système ou que la preuve peut être apportée que le système ne fait pas partie des causes de la réclamation.

20 ans ou pour une garantie à vie

1ère année 100%	5ième année 80%	9ième année 60%	13ième année 40%	17ième année 20%
2ième année 100%	6ième année 75%	10ième année 55%	14ième année 35%	18ième année 15%
3ième année 90%	7ième année 70%	11ième année 50%	15ième année 30%	19ième année 10%
4ième année 85%	8ième année 65%	12ième année 45%	16ième année 25%	20ième année 5%

15 années

1ière année 100%	4ième année 80%	7ième année 50%	10ième année 30%	13ième année 15%
2ième année 100%	5ième année 70%	8ième année 40%	11ième année 25%	14ième année 10%
3ième année 90%	6ième année 60%	9ième année 35%	12ième année 20%	15ième année 5%

12 années

1ière année 100%	4ième année 70%	7ième année 40%	10ième année 20%
2ième année 100%	5ième année 60%	8ième année 30%	11ième année 15%
3th année 80%	6ième année 50%	9ième année 25%	12ième année 10%

10 années

1ière année 100%	3ième année 80%	5ième année 60%	7ième année 40%	9ième année 20%
2ième année 100%	4ième année 70%	6ième année 50%	8ième année 30%	10ième année 10%

7 années

1ière année 100%	3ième année 80%	5ième année 45%	7ième année 15%
2ième année 100%	4ième année 60%	6ième année 30%	

5 années

1ière année 100%	2ième année 100%	3ième année 70%	4ième année 40%	5ième année 20%
------------------	------------------	-----------------	-----------------	-----------------

3. Conditions de validité de la garantie

Cette garantie n'est valable que si les instructions de pose et d'entretien du vinyle en rouleau IVC sont soigneusement suivies, en utilisant le guide des adhésifs/colles recommandés et en tenant compte des normes nationales pertinentes ou des règles IVC pour la pose des revêtements de sol. En cas de conflit, les normes ou règles les plus strictes s'appliquent.

La garantie couvre les défauts de fabrication et l'usure prématurée due à un usage résidentiel ou commercial normal. L'usage commercial doit correspondre aux définitions de la catégorie d'usage CE (ISO 10874) ou de la classification UPEC en France. Par usage résidentiel, on entend : l'utilisation du revêtement de sol dans une résidence privée à des fins privées uniquement.

Mise en œuvre:

L'installateur doit être en mesure de prouver qu'il respecte les instructions d'installation et d'entretien du fabricant et/ou la norme nationale en vigueur pour l'installation. Tous les problèmes causés par l'utilisation ou la mauvaise utilisation d'adhésifs/colles, de sous-couches et/ou de préparation du support inadaptés ne sont pas garantis. Si l'installation n'est pas effectuée par l'utilisateur final, au moins une copie de ces instructions d'installation et d'entretien ainsi que des conditions de garantie doit être fournie à l'utilisateur final par le détaillant/installateur. L'installateur doit obligatoirement tenir un registre signé par l'entrepreneur général. Il doit contenir au moins les données suivantes :

- Les numéros de lots de tous les matériaux utilisés, tels que le matériel de préparation, les adhésifs, les étiquettes de revêtements de sol en vinyle
- Conditions de pose et conditions environnementales telles que l'humidité, l'humidité relative et la température
- Description précise de la zone de pose et photos

4. Exclusions de la garantie

1. Les réclamations ne sont valables que si elles sont signalées en remplissant le formulaire de réclamation IVC Sheet Vinyl, accompagné des numéros de facture et de rouleau et de la preuve de la réclamation. Les factures et les étiquettes sont nécessaires pour définir les dates de production et les indications d'orientation de la pose. Les réclamations doivent être envoyées à IVC.aftersales@unilin.com
2. Toute attente déraisonnable, non conforme aux spécifications définies dans les normes internationales ISO 10582, ISO 11638 or ISO 26986 or EN 651 mentionnées sur les fiches techniques du type de produit.
3. Les dommages causés par un incendie, une tempête, un accident, y compris une attaque chimique agressive, une explosion, une pollution, une inondation, le gel, la foudre, une négligence, un acte de vandalisme ou une pression hydrostatique.
4. Les réclamations concernant les murs, les revêtements ou les nez de marche ne sont pas couvertes par la garantie. Les solutions commerciales avec des produits semi-finis ne sont pas garanties selon les normes ou les spécifications techniques, car le produit final est conforme aux spécifications et aux garanties.
5. La garantie produit exclut l'usure et l'utilisation normales, ou la décoloration au fil du temps >5 années.
6. Réception des marchandises et stockage :
 - a. Les dommages ou marques de pression de l'emballage survenus pendant le transport, le type et les quantités livrés incorrects (y compris une différence de volume <30% sur les coupes de rouleaux), un vinyle mouillé ou décoloration non signalée au moment de la livraison et notée sur le CMR. Le CMR est la base de votre réclamation concernant le transport ou la réception.
 - b. Les dommages causés pendant le stockage ou le traitement avant l'installation ou la pose. Les conditions d'installation et la période de stockage sont très importantes pour la qualité et l'esthétique de votre sol vinyle. Nos instructions de pose sont très précises sur les conditions de stockage (6 à 12 mois, en fonction des différentes conditions de stockage).
 - c. Les défauts visuels non visibles dans des conditions normales à hauteur d'œil (2m et angle de 45°) ou multiples défauts visuels mineurs (<1-2cm de diamètre ; problèmes de bordures <1cm). Exception : si un motif est visible à une plus grande distance (>5m).
 - d. Les réclamations pour des défauts visuels ayant un impact de <5% de la surface et des défauts d'impression à la fin ou au début du rouleau <1m.



A BRAND OF
UNILIN

Vinyl on a roll

- e. Des variations minimales de couleur, de gaufrage, de brillance, de forme ou de texture entre les échantillons ou les illustrations de la brochure et le revêtement de sol réel.
- f. Les réclamations concernant l'exsudation ou le « vinyle transpirant ».
- g. Les marques de stockage clairement visibles à l'extérieur des rouleaux, comme les marques de pression et la décoloration ou les variations de couleur à la réception ne sont pas garantis, sauf s'ils sont signalés dans les 24 heures suivant la réception. La brillance, la décoloration du décor ou du gaufrage, les marques de pression à l'intérieur des rouleaux, les défauts de fabrication sont à signaler dans un délai d'un mois et au plus tard avant l'installation

7. Installation :

- a. Les coûts de main-d'œuvre pour réparer ou remplacer le produit présentant des défauts visibles qui étaient apparents avant l'installation. « L'INSTALLATION IMPLIQUE L'ACCEPTATION ». Aucune garantie ne sera offerte pour les réclamations relatives à l'apparence une fois le produit installé. La partie désignée, à savoir le propriétaire, l'installateur ou le représentant, assume la propriété et la responsabilité finale de s'assurer qu'elle a reçu le bon produit sélectionné.
- b. Mauvaise installation : les matériaux installés sans respecter les instructions, sans tenir compte de l'acclimatation, y compris tous les problèmes causés par l'utilisation d'adhésifs/colles non recommandés, de sous-couches et/ou de préparation du support, ne sont pas garantis. Les supports en béton peuvent subir des changements de pH au fil du temps, en particulier lorsqu'ils sont exposés à l'humidité. Une alcalinité élevée dans le béton peut provoquer une réaction chimique avec la colle pour revêtement de sol en vinyle, entraînant un jaunissement et une décoloration. Les supports à base de bois peuvent contenir des tanins et d'autres composants qui, lorsqu'ils sont exposés à l'humidité, peuvent migrer à travers la couche de colle et pénétrer dans le revêtement de sol en vinyle, provoquant des taches et un jaunissement. Il est déconseillé de poser notre revêtement de sol sur un revêtement de sol PVC existant.
- c. Les dommages causés par la présence d'humidité dans la surface sous-jacente, y compris l'humidité provenant de composés de nivellement et/ou de colles dont le temps de gommage n'a pas été respecté.
- d. Les dommages causés par l'humidité, la pression hydrostatique ou l'alcalinité du support.
- e. Les problèmes d'odeur et de développement de bactéries ou de moisissures sous le revêtement IVC causés par une exposition à l'humidité.
- f. Une décoloration du produit causée par l'utilisation sur le support d'un stylo, d'un marqueur ou d'une peinture quelconque qui migre à travers le produit.
- g. Des écarts de nuances dues au non-respect du sens de pose ou de l'orientation de la pose, de la numérotation des lots et des rouleaux pour un projet donné.
- h. Les dommages dus à la pose dans des salles d'eau ou des douches classiques lorsque l'on choisit un type de produit en vinyle en feuilles non adapté, certifié ou conforme à la norme EN 13553.
- i. Les réclamations concernant la déformation du revêtement lorsqu'il est installé en pose libre sur des zones en pente ou lié à un déplacement de charge lourde
- j. Les réclamations dues à une mauvaise soudure causant des fuites, un jaunissement ou autre.
- k. Les réclamations dues à un enroulement dans le mauvais sens, le dessin doit toujours être orienté vers l'extérieur lors de l'enroulement afin d'éviter les fissures et les marques de pression. (Conserver le même sens d'enroulement que celui lors de la livraison).

8. Utilisation :

- a. Les dommages liés à l'utilisation du sol en extérieur ou dans des conditions de chaleur et/ou d'humidité extrêmes, comme les vérandas saisonnières, les saunas, les centres de bien-être, ...
- b. Les dommages causés par une inondation ou de l'eau stagnante.
- c. Les dommages causés au revêtement de sol par des variations extrêmes de température. Les revêtements de sols ne conviennent pas aux zones exposées à des variations de température régulières et extrêmes ou aux zones où les conditions climatiques subissent de fortes fluctuations de température, c'est-à-dire des températures nocturnes plus froides et des températures diurnes élevées avec un ensoleillement direct. Les variations de température doivent être comprises entre 6°C et 30°C. Les performances du matériau de revêtement de sol et des colles peuvent être affectées par des températures inférieures aux températures minimales et maximales de 0°C à 45°C.
- d. Les dommages causés par des charges roulantes, des activités de glissement lors du déplacement d'appareils ou de meubles lourds sans protection du sol (toujours protéger le sol en utilisant des chemins de roulement en contreplaqué ou en panneaux durs lors du déplacement d'objets lourds et également lors de l'utilisation d'un chariot pour appareils, d'objets lourds équipés de roues ou de roulettes, y compris des chariots à deux ou quatre roues, etc).
- e. La détérioration due à un support inégal dépassant les types de produits autorisés et les instructions d'installation (superposition d'arêtes vives ou de carreaux).
- f. Le poinçonnement dû à des talons aiguilles ou dommages causés par des matériaux tranchants, coupants ou perforants ou par des meubles qui sont restés plus de 12 heures au même endroit.
- g. Les dommages résultant d'abus, de taches, d'huiles, de graisses, de brûlures, d'accidents ou d'une utilisation inappropriée. Les taches ou marques dues aux animaux domestiques, aux gommes à mâcher, au creusement, aux griffes, aux roulettes des meubles, aux coupures, aux chocs causés par des objets lourds et pointus, aux talons étroits ou aux talons aiguilles, aux articles chauds, à l'eau, aux produits de nettoyage, etc...

IVC BV

Nijverheidslaan 29
8580 Avelgem - Belgium
BTW BE 0866.6892.231

ivc.info@unilin.com
unilin.com

T +32 56 65 32 11



A BRAND OF
UNILIN

Vinyl on a roll

- h. Les bosses, les déchirures et les rayures en surface résultant de l'absence de protection sur les pieds pointus des réfrigérateurs, des machines à laver, des tables, des fauteuils, des rayures dues au sable ou à la grille, etc...
- i. Les éraflures et l'usure dues à des sources autres que le trafic piétonnier. Les dommages causés par la circulation des piétons sont dus à l'absence d'un paillason d'entrée approprié, qui peut éliminer de grandes quantités de particules abrasives et de poussière et absorber l'humidité. La décoloration des allées peut être causée par un nettoyage insuffisant ou par des chaussures de sécurité ou des baskets à base de latex. Les zones très fréquentées peuvent se décolorer plus rapidement en raison de l'abrasion et de l'accumulation de saletés et de crasse
- j. La décoloration due à des polluants externes : exposition au goudron, à l'asphalte, à la fumée, à la suie, aux chaussures de sécurité en latex ou passage fréquent sans nettoyage adéquat.
- k. La décoloration causée par l'utilisation de tapis de sol et de paillasons à envers en latex ou en caoutchouc ou de tout autre plastique souple contenant des plastifiants (sous les portes, les placards, ...). Notez que certains tapis à envers synthétique contiennent également du latex qui peut décolorer votre sol et laisser des taches. Évitez toute décoloration ou jaunissement en laissant en contact avec le sol en vinyle tout pied ou produit en métal, en latex ou en caoutchouc exposé, comme les pieds de table ou de chaise, les pneus et les tapis, certains types de semelles en caoutchouc, les petits éléments en caoutchouc ou autres, car ils provoqueront des taches permanentes. Il est préférable de protéger les meubles ou les équipements avec des protections en vinyle ou en feutre, car les réclamations pour ce type de taches ne sont pas garanties.
- l. La décoloration causée par des tampons en caoutchouc, des roues en caoutchouc, des pneus en caoutchouc, des rouleaux en caoutchouc, des pneus d'automobile, un trafic piétonnier intensif avec des chaussures de sécurité ou tout autre chaussant contenant des plastifiants migrants, etc. L'utilisation de roulettes ou de capuchons de protection en caoutchouc ou en latex n'est pas autorisée. Nous conseillons l'utilisation de roulettes de type W, conformément à la norme EN 12529.
- m. La décoloration due aux rayons UV : une exposition prolongée à la lumière directe du soleil peut entraîner le vieillissement, le jaunissement et la décoloration des revêtements de sol en vinyle en raison des rayons UV, qui brisent les liaisons chimiques du vinyle.
- n. La décoloration due à la chaleur : La lumière du soleil génère de la chaleur ce qui peut exacerber le processus de décoloration.

9. Entretien :

- a. Les dommages dus au non-respect des instructions d'entretien.
- b. Un mauvais entretien entraînant une perte de brillance, une décoloration, un jaunissement ou l'apparition d'une couche floue sur la surface. Cela inclut les dommages causés par les inondations, l'eau stagnante, les balais à vapeur ou les produits de nettoyage. L'absence d'un dispositif approprié dans l'entrée, capable d'enlever de grandes quantités de terre sèche et d'absorber l'humidité due à l'eau ou à l'huile
- c. Les dommages résultant d'une négligence ou d'une mauvaise utilisation de vernis, de revêtements PU, de laques, de détergents puissants, de produits chimiques, de substances corrosives, y compris, mais sans s'y limiter, les taches de peintures, de teintures, de tapis, d'engrais ou d'autres matériaux similaires. Les produits de nettoyage durs ou inappropriés, en particulier ceux qui contiennent de l'ammoniac, du chlore ou de l'eau de Javel, ou qui ajoutent un éclat ou une brillance, peuvent réagir avec le vinyle, provoquant une décoloration et modifiant les propriétés antidérapantes du revêtement de sol. Certains laissent un résidu en surface qui attire la saleté et les contaminants, ce qui contribue également à modifier l'aspect du revêtement. Amines : Certains produits de nettoyage ou résidus de colles peuvent contenir des amines, qui peuvent réagir avec le revêtement de sol en vinyle et entraîner une décoloration.
- d. Les dommages causés par des fuites au niveau des appareils ou de la plomberie.
- e. Décoloration due à un ensoleillement excessif. Presque tous les revêtements de sol changent de couleur au fil du temps lorsqu'ils sont exposés à la lumière UV. Pour éviter cela, utilisez des rideaux ou des stores lorsque le soleil brille. D'autre part, ne gardez pas en permanence votre espace dans l'obscurité, car le PVC a également tendance à jaunir dans l'obscurité. L'effet combiné peut entraîner une différence de couleur entre les zones couvertes (sous les meubles, sous les portes fermées en permanence, etc...) et les zones non couvertes. Il s'agit d'une caractéristique de tous les revêtements de sol en PVC et elle est exclue de nos conditions de garantie.
- f. Les dommages causés par des travaux de rénovation ou de construction.
- g. Les dommages causés par des sols en vinyle laqués, enduits ou restaurés.
- h. Les dommages causés par des produits de nettoyage ou d'autres produits en contact avec le sol qui provoquent un jaunissement, des taches ou des décolorations :
 - i. Solutions chlorées concentrées
 - ii. Solutions d'ammonium quaternaire
 - iii. Distillats de pétrole (par exemple, white spirit, térébenthine, diluant de cellulose, acétone...)
 - iv. Produits toxiques ou inflammables à base de solvants
 - v. Produits ou marqueurs à base de xylène et de toluène
 - vi. Les produits à base de soude caustique

5. Limites de responsabilité

IVC BV

Nijverheidslaan 29
8580 Avelgem - Belgium
BTW BE 0866.6892.231

ivc.info@unilin.com
unilin.com

T +32 56 65 32 11



A BRAND OF
UNILIN

Vinyl on a roll

La garantie s'applique uniquement au premier propriétaire et à la première pose du produit et n'est pas transférable. IVC BV ne peut en aucun cas être tenu responsable des dommages accessoires ou indirects. Toutes les garanties implicites qui peuvent découler de la loi ou de l'application des habitudes commerciales - y compris, mais sans s'y limiter, les garanties implicites de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier - sont expressément exclues. Aucune garantie, expresse, implicite, statutaire ou autre, ne s'étend au-delà de celles expressément énoncées dans la présente garantie, et toutes les garanties de ce type sont expressément rejetées. Par garanties implicites, nous entendons les garanties que la loi présume avoir été données par le vendeur, même si elles ne sont pas énoncées par écrit. La garantie d'IVC BV est en tout cas limitée à 1x la valeur facturée des produits de revêtement de sol en vinyle achetés pour l'ensemble du projet, et limitée à la même gamme de produits et soumise au barème dégressif mentionné à l'article 2. La responsabilité du fabricant est limitée au coût de remplacement du matériau défectueux pour le sol d'origine. Les coûts indirects pour l'installation, les appareils de déménagement ou les dommages, tels que la perte d'usage ou de revenu, ne sont pas couverts. La responsabilité du fabricant concerne uniquement le revêtement de sol, et les frais d'installation ne peuvent donc pas être réclamés, sauf en cas de défaillance structurelle avérée du produit qui n'était pas visible lors de l'installation. Ces instructions doivent être conservées pour référence. Consultez toujours le document de garantie du produit spécifique pour connaître les conditions précises. IVC BE décline toute responsabilité en cas de maladie, de frais médicaux ou de décès causés par les conditions d'installation ou d'utilisation.

Les conditions générales de vente [Unilin | division flooring - Sales conditions](#) sont disponibles sur le site web et liens mentionnés sur la confirmation de commande. Pour toute autre question, veuillez contacter ivc.technicalservices@unilin.com. Les réclamations doivent être signalées par l'intermédiaire de votre canal de distribution respectif qui peut transférer la réclamation avec un formulaire de réclamation à IVC.aftersales@unilin.com ou pour les ventes en Pologne à officeflooringpolska@unilin.com. Cette version a été publiée en mars 2025 et remplace toutes les versions précédentes. La version anglaise est toujours prépondérante. IVC se réserve le droit de mettre à jour ces informations à tout moment, sans préavis.

Profitez de votre sol en vinyle



A BRAND OF
UNILIN

Vinyl on a roll

Annexe : durée de garantie des produits

Marque	Caractéristique	Quality description	Garantie commerciale	Garantie résidentielle
IVC Commercial	ACOUSTIC	BUILD ONE	10	10
IVC Commercial	ACOUSTIC	ZENURA LUXE	/	15
IVC Commercial	ACOUSTIC	ZENURA STYLE	/	10
IVC Commercial	ACOUSTIC	PIONIEER	15	/
IVC Commercial	ACOUSTIC	TEXMARK GREEN	15	15
IVC Commercial	ACOUSTIC	BATICORE	12	/
IVC Commercial	ACOUSTIC	BATILIB	12	/
IVC Commercial	ACOUSTIC	BATIMAX	12	/
IVC Commercial	ACOUSTIC	BATIMAX PLUS	12	/
IVC Commercial	ACOUSTIC	BATITEC	12	/
IVC Commercial	ACOUSTIC	ITEC 319 PLUS	12	/
IVC Commercial	ACOUSTIC	ITEC 419	12	/
IVC Commercial	ACOUSTIC	LOGITEX ULTIMATE 55	12	20
IVC Commercial	ACOUSTIC	LOGITEX ULTRA	12	20
IVC Commercial	ACOUSTIC	NERUTEX	12	20
IVC Commercial	ACOUSTIC	NOMAD	12	/
IVC Commercial	ACOUSTIC	OPTIMISE 70	12	/
IVC Commercial	ACOUSTIC	SILENTO 55	12	/
IVC Commercial	ACOUSTIC	TECHNIQUE	12	/
IVC Commercial	ACOUSTIC	TEXPRO	12	20
IVC Commercial	ACOUSTIC	ZENURA ULTIMATE	12	20
IVC Commercial	ACOUSTIC	VOYAGER NXT	10	/
IVC Commercial	ACOUSTIC	BUILD PRO	10	10
IVC Commercial	ACOUSTIC	LOGISOL	7	/
IVC Commercial	ACOUSTIC	LOGITEX	7	/
IVC Commercial	COMPACT	RANGER	20	/
IVC Commercial	COMPACT	IPERFORM 370	15	/
IVC Commercial	COMPACT	IPERFORM 470	15	/
IVC Commercial	COMPACT	IPERFORM 70	15	/
IVC Commercial	COMPACT	ADRIATICO 70	7	/
IVC Commercial	COMPACT	MOD TEMPO	12	20
IVC Commercial	COMPACT	TEMPO	12	20
IVC Commercial	COMPACT	CENTRA 70	7	/
IVC Commercial	SAFETY	I-SAFE 2018 WC3	15	/
IVC Commercial	SAFETY	I-SAFE 2018 WC4	15	/
IVC Commercial	SAFETY	ISAFE 70	15	/

Marque	Caractéristique	Description de la qualité	Garantie commerciale	Garantie résidentielle
IVC Living	ESSENTIAL	GREENLIME	/	5
IVC Living	ESSENTIAL	MAGNETO	/	10
IVC Living	ESSENTIAL	ARTESIA	/	5
IVC Living	ESSENTIAL	ARTIFACT	/	5
IVC Living	ESSENTIAL	ATLAS	/	7
IVC Living	ESSENTIAL	BINGO	/	5
IVC Living	ESSENTIAL	BINGO CLASSIC WOOD	/	5
IVC Living	ESSENTIAL	BINGO PARQUETRY	/	5
IVC Living	ESSENTIAL	BINGO RUSTIC WOOD	/	5
IVC Living	ESSENTIAL	BINGO STONE	/	5
IVC Living	ESSENTIAL	BLUSH	/	5
IVC Living	ESSENTIAL	BONGO	/	5
IVC Living	ESSENTIAL	BUBBLEGUM	/	5

IVC BV

Nijverheidslaan 29
8580 Avelgem - Belgium
BTW BE 0866.6892.231

ivc.info@unilin.com
unilin.com

T +32 56 65 32 11



A BRAND OF
UNILIN

Vinyl on a roll

IVC Living	ESSENTIAL	DUO	/	5
IVC Living	ESSENTIAL	ECO	/	5
IVC Living	ESSENTIAL	FANCITEX	/	10
IVC Living	ESSENTIAL	FLOORTEX	/	5
IVC Living	ESSENTIAL	GREYTEX	/	5
IVC Living	ESSENTIAL	GRIP SUPREME	/	5
IVC Living	ESSENTIAL	GRIP SUPREME TB	/	5
IVC Living	ESSENTIAL	LIMETEX	/	5
IVC Living	ESSENTIAL	LUNA	/	5
IVC Living	ESSENTIAL	MIRO	/	5
IVC Living	ESSENTIAL	MOSA	/	5
IVC Living	ESSENTIAL	NOVA	/	7
IVC Living	ESSENTIAL	NOVA STONE	/	7
IVC Living	ESSENTIAL	NOVA WOOD	/	7
IVC Living	ESSENTIAL	OASIS	/	5
IVC Living	ESSENTIAL	PRESTO	/	5
IVC Living	ESSENTIAL	PRESTO EXTRA	/	5
IVC Living	ESSENTIAL	RAPIDO	/	5
IVC Living	ESSENTIAL	RAPPORT	/	7
IVC Living	ESSENTIAL	REFLEX	/	10
IVC Living	ESSENTIAL	SENSETEX	/	5
IVC Living	ESSENTIAL	SENSETEX+	/	5
IVC Living	ESSENTIAL	SENZA	/	5
IVC Living	ESSENTIAL	SKYTEX	/	5
IVC Living	ESSENTIAL	START	/	5
IVC Living	ESSENTIAL	STEP	/	5
IVC Living	ESSENTIAL	TEXAS	/	5
IVC Living	ESSENTIAL	TEXAS NEW	/	5
IVC Living	ESSENTIAL	TIGRA	/	7
IVC Living	ESSENTIAL	TRENDY	/	5
IVC Living	ESSENTIAL	TWENTY	/	5
IVC Living	ESSENTIAL	ZEBRA	/	5
IVC Living	PRESTIGE	CERAMICA	/	15
IVC Living	PRESTIGE	COMFYTEX DELUXE MAX	/	15
IVC Living	PRESTIGE	FIBRETEX	/	15
IVC Living	PRESTIGE	NATURAL TRENDS	/	15
IVC Living	PRESTIGE	PARQUET GREIGE	/	15
IVC Living	PRESTIGE	PARQUET NATUREL	/	15
IVC Living	PRESTIGE	SAIGON	/	15
IVC Living	PRESTIGE	STUDIO CASA	/	15
IVC Living	PRESTIGE	STUDIO CASA CHIPS	/	15
IVC Living	PRESTIGE	SUPERTEX	/	15
IVC Living	PRESTIGE	TEXMARK	/	15
IVC Living	PRESTIGE	TEXMARK HERITAGE	/	15
IVC Living	PRESTIGE	TEXMARK SIGNATURE	/	15
IVC Living	PRESTIGE	ULTIMATE SURFACES	/	15
IVC Living	PRESTIGE	ULTIMATE TONES	/	15
IVC Living	PRESTIGE	URBANISTA	/	15
IVC Living	PRESTIGE	VISION CHIPS	/	15
IVC Living	PRESTIGE	WOODLIKE	/	15
IVC Living	SUPERIOR	ALEGRIA	/	10
IVC Living	SUPERIOR	COMFYTEX	/	10
IVC Living	SUPERIOR	COMPLETO	/	15
IVC Living	SUPERIOR	LEVEL PLUS	/	10
IVC Living	SUPERIOR	LIGNO	/	15
IVC Living	SUPERIOR	LOFT	/	10

IVC BV

Nijverheidslaan 29
8580 Avelgem - Belgium
BTW BE 0866.6892.231

ivc.info@unilin.com
unilin.com

T +32 56 65 32 11



A BRAND OF
UNILIN

Vinyl on a roll

IVC Living	SUPERIOR	MAGNUS	/	15
IVC Living	SUPERIOR	PRIMO	/	10
IVC Living	SUPERIOR	SOLIDO	/	10
IVC Living	SUPERIOR	SOLITEX	/	10
IVC Living	SUPERIOR	STELLAR	/	10
IVC Living	SUPERIOR	WOODLINE	/	15

Marque	Caractéristique	Description de la qualité	Garantie commerciale	Garantie résidentielle
Lentex Résidentiel	ACOUSTIC	ECLIPSE 50	10	/
Lentex Résidentiel	COMPACT	ORION	10	/
Lentex Résidentiel	COMPACT	ORION CHIPS	10	/
Lentex Résidentiel	ESSENTIAL	BONUS	/	5
Lentex Résidentiel	ESSENTIAL	BONUS K	/	5
Lentex Résidentiel	ESSENTIAL	CALLISTO	/	5
Lentex Résidentiel	ESSENTIAL	DELTA	/	5
Lentex Résidentiel	ESSENTIAL	EXPRESSIONS	/	5
Lentex Résidentiel	ESSENTIAL	GREENLINE	/	5
Lentex Résidentiel	ESSENTIAL	MAXIMA	/	5
Lentex Résidentiel	ESSENTIAL	MAXIMA EKO	/	5
Lentex Résidentiel	ESSENTIAL	MAXIMA PLUS	/	5
Lentex Résidentiel	ESSENTIAL	SIGMA	/	5

Marque	Caractéristique	Description de la qualité	Garantie commerciale	Garantie résidentielle
IVC Solutions	DECORATIVE FILM	OMODU 30	/	/
IVC Solutions	DECORATIVE FILM	OMODU 55	/	/
IVC Solutions	DECORATIVE FILM	OPTIMAL 25	/	/
IVC Solutions	DECORATIVE FILM	OPTIMAL 50	/	/
IVC Solutions	DIGITAL PRINT	DIGIT BASE	5	5
IVC Solutions	DIGITAL PRINT	DIGIT PLUS	5	5
IVC Solutions	M&M	DYNAMIC 60	10	10
IVC Solutions	M&M	GALA PLUS	/	15
IVC Solutions	M&M	CARACTÉRISTIQUE PLUS	/	10
IVC Solutions	M&M	MOBIL+	10	10
IVC Solutions	M&M	MOBILTEX	10	10
IVC Solutions	M&M	MODULTEX	12	20

Accessoires	NOM	Garantie
Adhésives	IVC Loose-lay tape 100MMX50M	2
IVC Soudure à froid	INVISIWELD WELDING TAPE 32*(30MMX50M)	3
	INVISIWELD COLD WELDING 12x132G TYPE C	3
	INVISIWELD COLD WELDING 12x132G TYPE A	3
	INVISIWELD STARTERBOX	3
	INVISIWELD COLD WELDING 10X44G TYPE T	3
IVC cordon pour soudure à chaud	WELDING ROD 4MMX100M	2